

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12/11/2007

Publication : 16/11/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP

Séance du

4913007
- 9 NOV. 2007

Subventions pour des associations oeuvrant dans le domaine de la protection de l'enfance

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport n° 2007/I-4^e/02 approuvant le budget de l'Aide Sociale à l'Enfance en date du 15 décembre 2006,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Accorde les montants de 25 000 € de subvention de fonctionnement à l'Association "La Petite Ourse", de 22 000 € pour l'Association SEPIA, et de 2 000 € de subvention exceptionnelle pour l'Association des pupilles du HAUT-RHIN "Main tendue".
- ❖ Autorise le Président à signer la convention type approuvée le 11 mai 2007 avec ces Associations,
- ❖ Autorise le Président à signer l'avenant n°1 avec l'Association "Main tendue",
- ❖ Les crédits sont inscrits au chapitre 65, fonction 51, nature 6574 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions